

Département des Yvelines  
Arrondissement de Rambouillet  
Canton d'Aubergenville  
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

Délibération n° 2026.03.01.2

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

-----  
Extrait du registre des délibérations  
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
24 mars 2026

Nombre en exercice :  
15

Nombre de présents :  
15

Nombre d'excusés : 0

Nombres non excusés :  
0

Nombre de votants : 15

Objet : Délégations du  
Conseil Municipal au  
Maire (art.L.2122-22  
CGCT)

L'an deux mil vingt-six le 1<sup>er</sup> avril à 20 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame CHANCEL Françoise, Maire.

Etaient présent(e)s : Stéphanie ANDRÉ, Jean-Pierre BOUCHER, Pierre-Antoine CHARNAY, Virginie CHARPENTIER, Jean CLOSET, Gilles COSTARD, Abigail GIORDANO, Pauline HOFFMANN, Hélène JEAN-BAPTISTE, Matthieu LEROUX, Corinne MANCHON, Marie-Laure ROBIN, Roland ROLLAND, Arnaud VOISIN

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

Etaient absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Corinne Manchon

Le Maire expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Décide dans un souci de favoriser une bonne administration communale pour la durée du présent mandat, de confier à Mme Françoise CHANCEL le maire les délégations suivantes :

**1°** D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 12

Contre : CLOSET Jean, ROLLAND Roland, ANDRÉ Stéphanie

Abstention : 0

**2°** De fixer, pour les tarifs ne dépassant pas 50 euros unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**3°** De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 12

Contre : CLOSET Jean, ROLLAND Roland, ANDRÉ Stéphanie

Abstention : 0

**4°** De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 12

Contre : CLOSET Jean, ROLLAND Roland, ANDRÉ Stéphanie

Abstention : 0

**5°** De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**6°** De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**7°** De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**8°** D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**9°** De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**10°** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**11°** De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**12°** De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**13°** De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 13  
Contre : CLOSET Jean, ROLLAND Roland  
Abstention : 0

**14°** D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code pour les espaces boisés, pour un tarif maximum de 20 000 euros ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**15°** D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**16°** De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000€ par sinistre ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**17°** De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**18°** De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 12  
Contre : CLOSET Jean, ROLLAND Roland, ANDRÉ Stéphanie  
Abstention : 0

**19°** D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**20°** De demander à tout organisme financeur (état, région, département, PNR, communauté de communes....) l'attribution de subventions ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**21°** De procéder, dans la limite du coût HT des travaux de 5 000€, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**22°** D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**23°** D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme,  
Fait au Tremblay-sur-Mauldre  
Le 7 avril 2026

Le Maire,  
Françoise Chancel

Reçue à la Préfecture le 7 avril 2026  
Publiée le 8 avril 2026

